

## LETTRE OUVERTE

### Transition énergétique : Comment éviter l'erreur minérale?

Alors que Québec finalise sa « réflexion » sur l'avenir des « minéraux critiques et stratégiques », notamment pour soutenir l'électrification des transports, nous interpellons le gouvernement Legault pour ne pas répéter les erreurs du passé.

Dans le dernier rapport *Global Resources Outlook 2019*, les Nations Unies sonnent l'alarme sur la croissance exponentielle de l'utilisation des ressources primaires, qui a plus que triplé depuis 1970 et qui est appelée à doubler d'ici 2060 si rien n'est fait. À elles seules, l'extraction et l'utilisation des minéraux représentaient 20% des gaz à effet (GES) de serre à l'échelle mondiale en 2017—le double de vingt ans auparavant.

Au Québec, les constats de *l'État de l'énergie 2020* et de *l'Inventaire des GES* sont clairs : pour faire face à l'urgence climatique, Québec n'a d'autres choix que de s'attaquer au secteur des transports, le plus grand émetteur de GES (43%), en hausse de 22% depuis 1990. Ce secteur est alimenté à hauteur de 97% par des carburants fossiles.

Pour combattre ce fléau, le Québec, comme de nombreux États à l'international, prévoient électrifier leurs transports. Or voilà le dilemme : l'électrification massive des transports, combinée à l'expansion croissante du parc automobile, entraînent un boom sans précédent de l'extraction et de l'utilisation des ressources primaires.

Selon la *Banque mondiale* et *l'Institut for Sustainable Futures* en Australie, la demande pour des minéraux comme le lithium, le graphite, le cobalt et le nickel est appelée à exploser d'ici 2050, avec des hausses anticipées variant de 300 à 8000% selon les différents scénarios analysés.

Tel que le souligne la Banque mondiale : « des défis importants émergeront si la transition énergétique n'est pas gérée de manière responsable ».

On constate déjà l'effet de ce boom minéral au Québec avec une augmentation de 50% des dépenses minières pour le graphite et de 789% pour le lithium entre 2013 et 2018.

Plusieurs projets miniers suscitent déjà des enjeux d'acceptabilité sociale parce que situés à proximité de milieux sensibles sur les plans écologique, social et économique.

Ce boom touche particulièrement les régions du **sud du Québec**, dont les Laurentides, Lanaudière et l'Outaouais—des régions densément peuplées et à forte vocation touristique.

En Abitibi-Témiscamingue, c'est la protection d'eskers d'eau potable—l'or bleu—qui mobilise la région face à des projets de lithium.

Dans la région touristique de Saint-Michel-des-Saints, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se penche actuellement sur un projet de graphite qui déchire la population. Le stockage de millions de tonnes de déchets miniers contenant des acides et des métaux lourds est au cœur du débat.

Certaines collectivités, qui tentent de protéger des milieux sensibles de leur territoire, sont déjà sous le coup de menaces juridiques de la part de minières peu scrupuleuses. La poursuite de 96 millions de Canada Carbon contre Grenville-sur-la-Rouge est le cas le plus connu.

Pour sa part, la Nation algonquine Mitchikanibikok du Lac Barrière prend les devants et conteste actuellement la Loi sur les mines devant les tribunaux. De l'avis de plusieurs juristes, les principes qui sous-tendent la loi depuis le 19<sup>e</sup> siècle sont inconstitutionnels et doivent être réformés.

Tel que le souligne l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), une politique de production et de consommation responsables des minéraux est nécessaire pour « agir sur l'enjeu de la préservation des ressources et de l'environnement naturel ».

C'est peu connu du public, mais le secteur minier génère des quantités phénoménales de déchets solides. Les plus récentes [statistiques](#) disponibles indiquent que la production de déchets miniers a bondi de 300% (quadruplé) en 10 ans au Québec. Cela représente de loin la principale source de déchets solides au Québec —soit plus de 20 fois la quantité des déchets domestiques destinés à l'enfouissement.

Québec compte 75 sites d'enfouissement de matières résiduelles, alors qu'il compte plus de 221 sites miniers abandonnés dont il doit assurer le suivi et l'entretien à long terme (siècles), et une trentaine de sites actifs.

La facture officielle pour la sécurisation et la restauration de tous ces sites est estimée à 2.2 milliards; environ la moitié pour des sites actifs dont Québec détient une garantie financière. L'autre moitié concerne des sites abandonnés dont la facture est présentement refilée à 100% aux Québécois.

Québec a également perdu près de 1.0 milliard de fonds publics ces dernières années dans des projets mal ficelés, dont des projets de lithium.

Oui, l'électrification des transports est une partie importante de la solution, mais elle demeure insuffisante. La transition écologique impose de revoir en profondeur nos façons de faire, de l'extraction des ressources, à leur consommation, à leur sort en fin de vie.

Dans leur dernière [étude](#) sur cet enjeu, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) interpelle justement tous les États du G7—les pays les plus riches—à en faire davantage pour réduire l'empreinte globale de l'utilisation des ressources primaires.

Le PNUE vise particulièrement le secteur de l'automobile. Il souligne qu'avec des politiques cohérentes en matière de mobilité durable—tels l'aménagement intelligent du territoire et des villes, le transport collectif et le covoiturage, les États du G7 peuvent réduire de 20 à 40% les émissions GES associés aux transports, et ce, en sus des gains possibles avec l'électrification des transports.

Somme toute, une transition écologique dans le secteur des transports ne peut pas simplement se résumer à remplacer des millions de véhicules à essence par des millions de véhicules électriques. Québec doit travailler activement à réduire la taille globale du parc automobile et à investir massivement dans des solutions qui soient à la fois sobres en carbone et sobres en matériaux\*.

*\*Voir les « [5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine](#) » lancées récemment à l'Assemblée nationale du Québec par une coalition d'organismes, d'experts et d'élus régionaux.*

**Ugo Lapointe**, cofondateur de la Coalition Québec meilleure mine, coordonnateur à MiningWatch Canada, membre du Comité consultatif du ministre des mines du Québec, membre du Comité aviseur de l'initiative nationale sur les sites miniers orphelins et abandonnés (provincial-fédéral), membre du Comité aviseur du programme national de neutralisation des drainages miniers (provincial-fédéral).